

Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

Agglomération lyonnaise

Beaujolais

Boucle du Rhône en Dauphiné

Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

La Dombes

Loire Centre

Monts du Lyonnais

Nord-Isère

Ouest lyonnais

Rives du Rhône

Roannais

Sud Loire

Val de Saône-Dombes



Démarche inter-Scot

Programme de travail pluriannuel 2016 - 2020

En partenariat étroit avec :

- Le Pôle métropolitain

- Le Syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine (SMT)

- L'ADEME

Avril 2016



Agences d'urbanisme
Lyon & Saint-Etienne

Sommaire

1

Préambule

3

2

Organisation du programme inter-Scot

4

3

Les sujets et les thématiques identifiés
pour la période 2016-2020

6

4

Hierarchisation du programme

18

1

Préambule

Suite aux rencontres successives entre élus, élargie au membre des bureaux le 7 juillet et resserrée autour des présidents ou leurs représentants le 26 novembre 2015, les chefs de projet Scot avec l'appui des Agences ont affiné les axes de travail possibles pour la période 2016-2020.

La présente note vise à rendre compte de ce travail d'explicitation sur chacun des sujets mais aussi à les hiérarchiser (pour 2016 en particulier). La liste n'est pas exhaustive et pourra évidemment être précisée, amendée et réorientée d'ici la fin du mandat.



Organisation du programme inter-Scot

Lors de la rencontres du 26 novembre dernier les présidents ont acté un fonctionnement en trois volets :

- 1/ Animations technique et politique,
- 2/Activité de veille d'observation pérenne,
- 3/Activité d'études et/ou de participation à des études sur des thématiques soit nouvelles soit « orpheline » soit particulièrement intéressantes pour le collectif inter-Scot.

Chacun de ces volets est pensé et mis en œuvre dans un souci d'association partenarial des différents acteurs métropolitains, Pôle Métropolitain, Syndicat mixte des transports, services de l'Etat, etc.

Animation technique et politique de l'inter-Scot

Trois activités principales composent l'animation :

L'animation technique de l'inter-Scot

Ce volet de l'activité inter-Scot vise principalement à faire vivre et rendre lisible la démarche en interne comme en externe :

- Préparation et organisation des comités techniques (une dizaine par an) réunissant les treize chefs de projet, les représentants de la Dreal, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Pôle Métropolitain conviant ponctuellement d'autres acteurs.
- Elaboration du programme annuel de l'inter-Scot avec les treize chefs de projet (études, ateliers thématiques, observation) selon les attentes des présidents de syndicats mixtes porteurs de Scot.
- Suivre et coordonner les études inter-Scot réalisées par les chargés d'études

des Agences ; en lien avec les autres acteurs à l'échelle métropolitaine.

- Interventions et/ou participations à des travaux spécifiques, représentation de la démarches : auprès de partenaires extérieurs à l'inter-Scot ou d'autres collectivités, auprès des professionnels publics et privés de l'aménagement et de l'urbanisme, des instances techniques et politiques à l'échelle nationale (accueil de délégations y compris)
- Interventions spécifiques dans les bureaux et/ou les conseils syndicaux.

L'animation politique de l'inter-Scot

Il s'agit pour l'essentiel de la préparation, l'organisation, l'animation et la valorisation des rencontres des présidents (une à deux par an) pour la définition du programme d'études et suivi de son avancée ainsi que des rencontres entre élus intermédiaires plus thématiques.

Communication de la démarche et diffusion des études

Elaboration, édition et diffusion de la lettre d'information inter-Scot (élus, comité technique, réseau technique, public averti) ainsi qu'assurer la gestion et la mise en ligne sur le site inter-Scot.

Activités de suivi, de veille et d'observation pérenne

Ces activités couvrent :

La mise à jour, la consolidation d'outils d'observation et le suivi des **indicateurs de suivi communs**

La mise à jour, la consolidation et le suivi du cahier de recommandations pour l'**harmonisation des Scot**

Les **Espaces d'interface métropolitains (EIM)** ; diagnostics territoriaux portant sur des secteurs où les enjeux relèvent du niveau aire métropolitaine.

Les thématiques de l'inter-Scot

Le programme d'études pourrait être guidé par trois grandes thématiques, qui ont traités aux préoccupations des habitants de l'AML : les mobilités quotidiennes, les interactions économie/territoire ainsi que la problématique de l'adaptation au changement climatique (transition énergétique). Ces trois registres pourraient constituer les idées directrices orientant les travaux de la démarche pour les années à venir.

Deux formats ont été proposés aux élus pour éclairer, chaque année, une thématique :

Les temps d'échanges inter-S' et les visites terrain.

S'agissant des temps d'échanges inter-S' ; le format proposé est celui d'une table ronde d'élus (principalement de Scot) en échanges avec un ou deux experts et une salle composée de participants (liste d'invitation maîtrisée). L'idée est d'approfondir un sujet, créé le lieu de

la restitution de travaux, orienter le programme de travail de l'inter-Scot, etc. créer un lieu d'échange de fond, plus ouvert, sur une thématique en dehors des rencontres des présidents.

Les visites sont également à concevoir autour d'une problématique. L'objectif est avant tout de mieux connaître le territoire de l'AML, de partager des bonnes pratiques (ou de se prévenir des mauvaises), le tout lors d'un temps souhaité convivial.

Ces axes pourraient ensuite se décliner en sous-thèmes plus détaillés ainsi ils pourraient faire l'objet éventuellement d'expertises plus ciblées. Nous pouvons citer par exemple :

La vulnérabilité des ménages

- L'énergie
- L'alimentation
- Les paysages
- L'urbanisme commercial
- Les dynamiques résidentielles et migrations pendulaires

- Les flux de revenus et circulation des richesses

- L'offre d'accueil des entreprises

- L'eau

- Le tourisme

- La logistique.

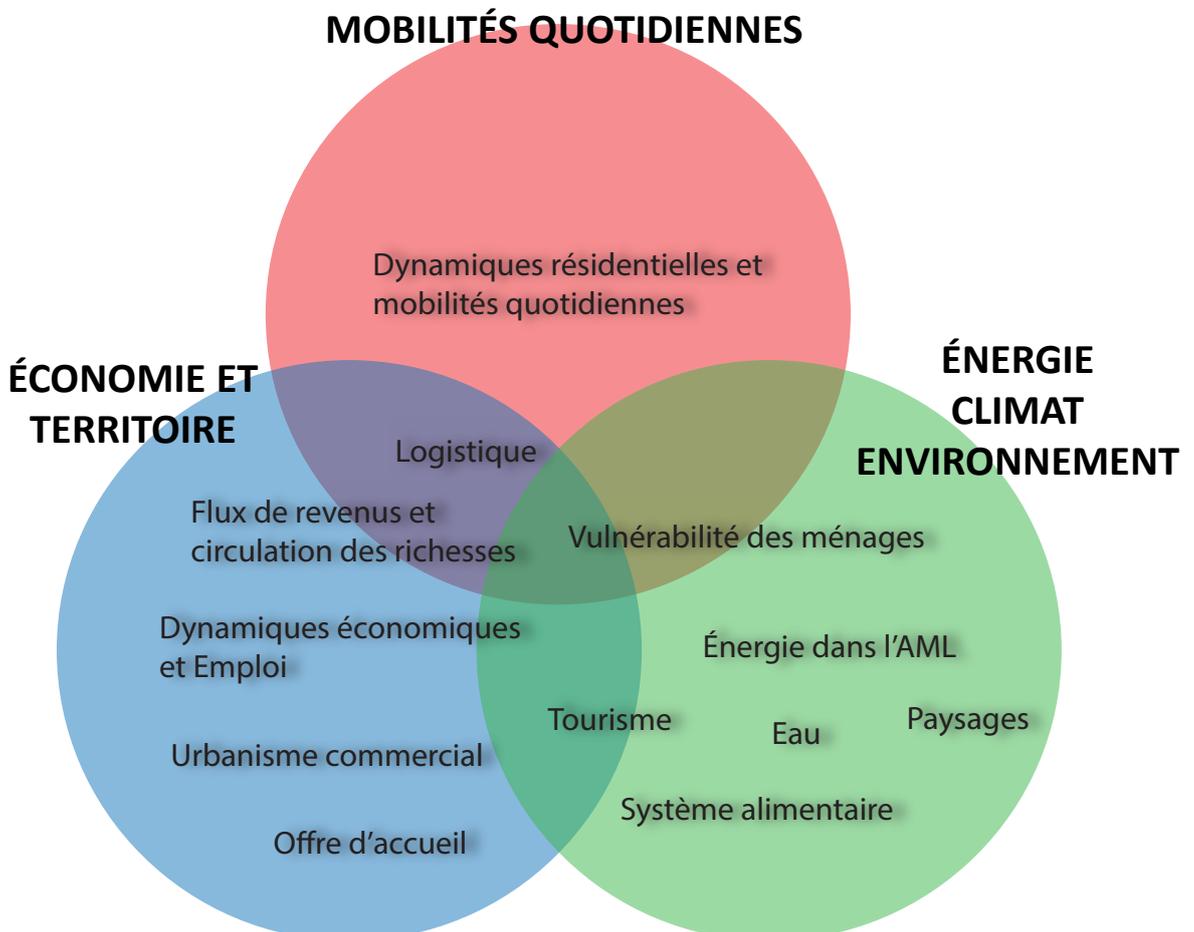
Pour chacune de ces thématiques plusieurs niveaux d'intervention de la part de l'inter-Scot sont à envisager :

- Impulsion/en suivi/veille : il s'agit là d'une simple association à des travaux initiés ou non par l'inter-Scot.

- En partenariat avec : l'idée là d'une participation active à des travaux initiés ou non par l'inter-Scot autour d'un partenariat « métropolitain » resserré

- En maîtrise d'ouvrage complète : l'inter-Scot en pilotage d'une approche qui reste évidemment ouverte à l'association d'autres acteurs.

MOBILITÉS QUOTIDIENNES



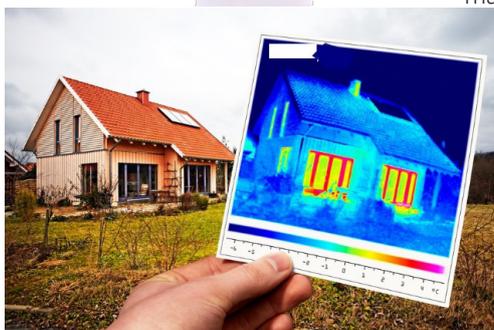
3

Les sujets et les thématiques identifiés pour la période 2016-2020

Vulnérabilité des ménages et des territoires

Élément de contexte

Le travail sur ce sujet consisterait essentiellement en une valorisation, à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lyon, des nombreux travaux sur ce sujet, et notamment du Livre blanc sur la vulnérabilité énergétique en Rhône-Alpes réalisé par l'Agence d'urbanisme de Lyon pour le compte du réseau des agences de Rhône-Alpes, RAEE et le LET. Au-delà, il nous semblerait intéressant que l'inter-Scot s'empare d'un sujet « orphelin » qui pourrait intéresser les élus : la vulnérabilité des entreprises (ou plus largement de l'économie locale) de l'aire métropolitaine lyonnaise face à la rarefaction des ressources (énergie et matières premières, voire l'eau).



Objectifs pour la démarche inter-Scot

- Dresser un bilan des connaissances et études réalisées sur la précarité et la vulnérabilité des ménages à l'échelle de l'AML et restituer une synthèse pédagogique,
- Etablir un état des lieux au travers une méthodologie de définition d'une typologie de territoire de l'AML,
- Participer à des travaux avec d'autres partenaires (Ademe, Rhône-Alpes Energie Environnement,
- Alimenter une base de données afin d'assurer une observation et définir des indicateurs permettant de suivre l'évolution la vulnérabilité des ménages,
- In fine se forger « une conviction inter-Scot » et à termes élaborer une « charte » ou une « stratégie commune » inter-Scot et la faire porter à des niveaux supra au sein des documents et/ou schémas (Région, Etat,...).

Repreneurs et partenaires

- Partenaires : ADEME, SMT, pôle métropolitain, universitaires, observatoire A2, RAEE/OREGES, LET, CEREMA
- Repreneurs : EPCI pour PLU-H, bailleurs sociaux

Piste d'opérationnalité

La question de la vulnérabilité comme une réflexion pérenne au sein de la démarche inter-Scot permettant d'éclairer les choix faits au sein des orientations des Scot. D'ici à 2020, des approches complémentaires pourraient venir tester la robustesse des territoires métropolitains.

L'énergie dans l'aire métropolitaine

Éléments de contexte

La question de l'énergie dans les documents de planification est récente et des documents comme le SRCAE et les PCAET réinterrogent les Scot dans des rapports de prise en compte différents. Par ailleurs, et même si le Schéma Régional Eolien a été annulé en juillet 2015, de nombreuses démarches allant vers davantage d'utilisation d'énergie renouvelables ont été initiées sur le territoire de l'AML. Les Scot ont une vision plus ou moins claire de cette question à l'échelle de leur périmètre mais sans en avoir une vision à l'échelle de l'AML.

Objectifs pour la démarche inter-Scot

- Mieux connaître les implications de la mise en œuvre du SRCAE sur l'AML pour nourrir un positionnement inter-Scot utile au dialogue avec l'échelle régionale.
- Etablir un Livre Blanc de l'énergie à l'échelle de l'aire métropolitaine dont les attendus seraient :
 - Mieux connaître le contexte énergétique à l'échelle de l'AML :
 - les démarches (PCAET/TEPOS/SDE) et les acteurs en présence (la gouvernance) ;
 - les principaux lieux et volumes en ordres de grandeur en matière de production, consommation, distribution énergétiques ;
 - mieux comprendre les relations énergétiques entre territoires
 - les spécificités territoriales
- Partager les enjeux avec les acteurs publics et privés de la filière.
- A termes co-construire une vision partagée des enjeux énergétiques de l'AML (voire décliner un « scénario énergétique vertueux » pour l'AML à horizon 2030-2050).

Repreneur, partenaire

- Partenaire : Ministère et services de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, RAEE, HESPUL, Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable.
- Repreneurs : les EPCI compétentes, syndicats d'énergie, les opérateurs : EDF, AREVA, CNR, etc.

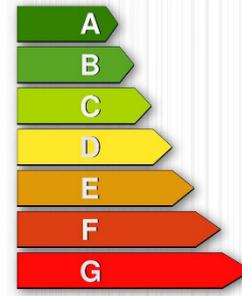
Piste d'opérationnalité

La co-construction éventuelle d'une vision partagée des enjeux énergétiques de l'AML, voire la déclinaison d'un « scénario énergétique vertueux » de l'AML à horizon 2030 ou 2050 se ferait dans un second temps (2017-2020) en associant les partenaires.

Autres idées pour la suite :

- Organiser des visites de sites exemplaires avec les élus
- Valorisation des travaux du Club « Énergie-Climat » de la FNS dans les Scot de l'Inter-Scot

Créer un outil partagé de connaissance et de suivi des problématiques énergétiques en lien avec l'urbanisme.



Système Alimentaire

Éléments de contexte

L'Observatoire des espaces naturels et agricoles animé par l'Agence d'urbanisme de Lyon, en collaboration avec Epures, a réalisé en 2015 une étude sur le « système alimentaire de l'aire métropolitaine lyonnaise » pour le compte du Pôle métropolitain. La restitution a eu lieu en comité technique de l'observatoire le 26/01/2016 puis en comité technique inter-Scot le 04/03/2016. La publication est parue début mars 2016. Approche systémique, avec des analyses réalisées en suivant le fil de la chaîne alimentaire, autour des 4 grands sujets 1/Les consommateurs, 2/La distribution, 3/ La géographie des productions, 4/Les interdépendances territoriales et fonctionnement du système alimentaire territorial.



Le système alimentaire de l'aire métropolitaine lyonnaise

50 cartes et schémas commentés pour connaître, comprendre, agir



Par ailleurs, la publication « Pour une région lyonnaise résiliente. Quel dialogue urbain-périurbain ? », RUL, de mars 2015, avec le 3^e chapitre sur « Approvisionnement alimentaire : développer les filières de proximité » développant notamment les nouvelles coopérations ville-périurbain autour de la question alimentaire et présentant l'exemple de la stratégie alimentaire territoriale du Pays Voironnais entre local et métropolitain.

Objectifs pour l'inter-Scot

- Nourrir la démarche d'harmonisation en construisant un diagnostic partagé et une vision commune des problématiques alimentaires : meilleures connaissances de l'état des capacités productives agricoles, des modes de transformations et de commercialisation, des flux alimentaires, ...
- Réfléchir aux interactions entre les territoires urbains et ruraux de l'AML,
- Faire converger les stratégies et orientations des Scot en matière de préservation du foncier agricole, d'implantations commerciales, ...
- Interpeller l'échelle supra et notamment la Région sur les atouts et les besoins d'intervention en termes d'aménagement, de stratégie de production et d'investissement.

Repreneurs, partenaires

- Pôle Métropolitain (en tant que commanditaire de l'étude), Région, Départements, voire Europe (programme LEADER de la Politique Agricole Commune), Chambres consulaires : agriculture, CCI, CMA, Initiatives et associations de promotion de l'agriculture biologique et des circuits courts.

Les Paysages

Éléments de contexte

A la demande réitérée de plusieurs présidents de porter un intérêt à la dimension paysagère pour rendre compte de l'aire métropolitaine lyonnaise permettrait de sortir d'une démonstration chiffrée et analytique des interrelations pour esquisser un ensemble divers mais cohérent qui fait « attachement » à la maison commune.

Le message central est que l'approche paysagère porte en elle, la possibilité d'aborder, par une approche sensible le grand territoire de l'aire métropolitaine tant dans sa diversité que ses interdépendances (massifs et plaines, côtières et défilés, grandes et petites vallées, cultures et infrastructures, etc.)

Beaucoup de choses existent dorénavant déjà ; inventaires, études, procédures, démarches, chartes, outils et partenaires à des échelles différentes et avec des angles différents (spécifiques « Paysages », patrimoine, environnement, urbanisme, agriculture et tourisme par exemple.)

Objectifs pour la démarche inter-Scot

Il s'agit de (re)bâtir, autour d'un vocabulaire fédérateur et différenciant, une vision partagée des problématiques paysagères de l'AML : identifier les points forts, les spécificités et besoins d'intervention, les grands objets et les grandes ambiances.

Faire la proposition de formuler des enjeux métropolitains, peut-être par des médias innovants et des interventions hors-étude, comme autant de passerelles entre ce qui fait métropole (traits communs et stratégie partagée) et les spécificités locales des territoires (différenciations nécessitant des précisions dans chacun des Scot).

Anticiper les évolutions attendues à l'échelle métropolitaine, être force de proposition et construire les scénarios.

Animer un partenariat large autour de la question et porter ces messages, ces « valeurs » et les faire reconnaître à l'échelle supra (Etat et différents schémas régionaux notamment).

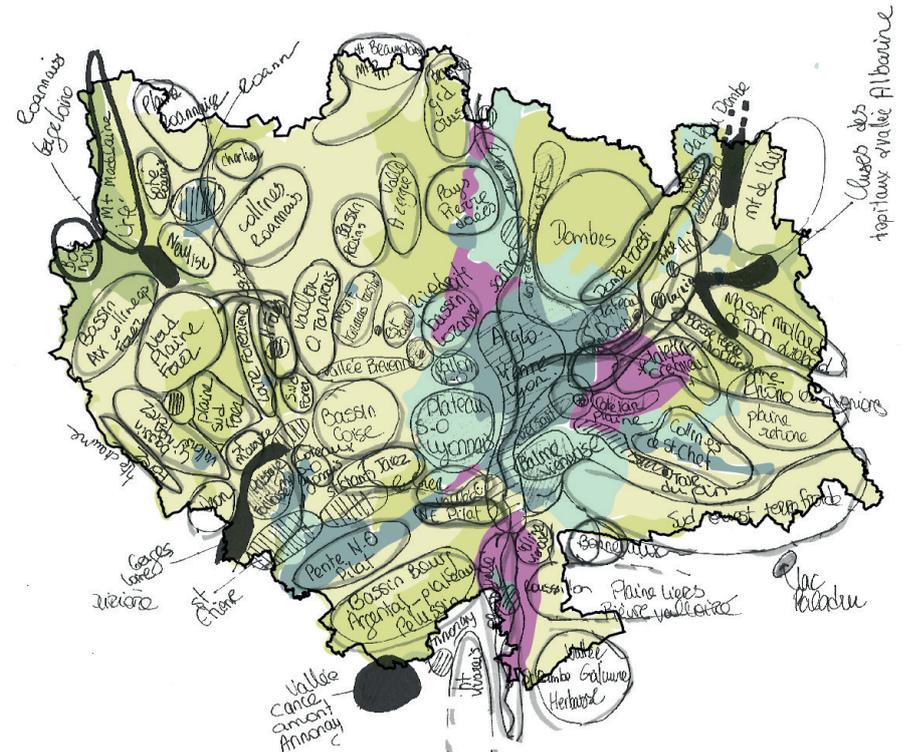
Repreneur, partenaire

- Pôle métropolitain, Région Auvergne Rhône-Alpes, Conseils Départementaux, CAUE, architectes-conseils, ABF, Services de l'État : DREAL chef de file sur les questions paysagères, PNR, Grand Parc de Miribel Jonage, Réserves naturelles de France, Office national des forêts (ONF), CRPF, Pays, démarches de CDDRA, Comité Départementaux du Tourisme, voire Offices du tourisme (grands offices intercommunaux) Chambres d'agriculture, tissu associatif : patrimoine (l'Araire 69, maisons paysannes 69, patrimoine et pays de l'Ain, ...), randonnée, académie de la Dombes, académie de la Bresse

Piste d'opérationnalité

- Faire le bilan du contenu « Paysage » des Scot.
- Se mettre d'accord sur les attentes de ce travail entre prescriptions, pédagogie et stratégie.

Charte paysagère de l'AML ? Atlas prospectif des grands paysages de l'AML ? Outils type guides ? Appel à projet ? Exposition partenariale ?



L'urbanisme commercial

Éléments de contexte

L'urbanisme commercial a été une question centrale depuis 2013 avec notamment l'élaboration d'un certain nombre de documents d'aménagement commercial et les premiers résultats d'une observation à l'échelle métropolitaine que les élus souhaitent voire se poursuivre.

Le travail mené par les agences d'urbanisme a permis de consolider l'expertise commerciale à l'échelle de l'inter-Scot et du pôle métropolitain.

Objectifs pour la démarche inter-Scot

- Poursuivre une veille active sur la conjoncture, les implantations, les concepts et stratégies des opérateurs commerciaux
- Poursuivre l'observation sur les décisions délivrées par les CDAC
- A termes, évaluer la portée et les impacts de la Charte pour un Urbanisme commercial durable et de qualité (signée par les présidents en décembre 2012). Les résultats de cette évaluation pourraient donner lieu à une rencontre entre élus des Scot et opérateurs commerciaux. Eventuellement se redonner des perspectives de travail en commun.

Repreneur, partenaire

Le Pôle métropolitain, Région, Départements, Communes, EPCI, Chambres consulaires, Agences de développement économique (ADERLY, ONLYLYON, etc.), Universitaires

A termes, les opérateurs commerciaux

Piste d'opérationnalité

Des publications de veille et d'observation (vers une harmonisation des décisions de CDAC ?), un focus sur un sujet (la vacance commerciale ?). A termes une rencontre entre élus et opérateurs sur la base des résultats de l'évaluation de la Charte.



Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

Agglomération lyonnaise
Beaugerais
Boucle du Rhône en Dauphiné
Bugey-Colline-Plaine de l'Isère
La Dombes
Loire Centre
Monts du Lyonnais
Nivernais
Ouest lyonnais
Rives du Rhône
Roannais
Sud Loire
Val de Saône-Dombes



L'urbanisme commercial dans l'aire métropolitaine lyonnaise

Bulletin de veille n° 4

Avril 2015



Agence d'urbanisme Lyon Métropole

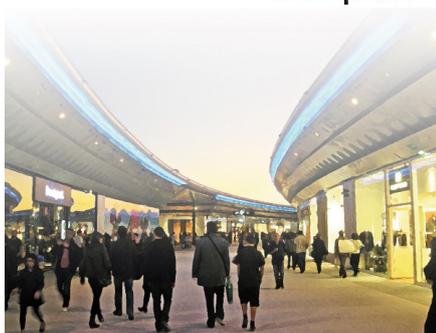
Agglomération lyonnaise
Beaugerais
Boucle du Rhône en Dauphiné
Bugey-Colline-Plaine de l'Isère
La Dombes
Loire Centre
Monts du Lyonnais
Nivernais
Ouest lyonnais
Rives du Rhône
Roannais
Sud Loire
Val de Saône-Dombes



Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

1999-2012 - mai 2013

Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité



Flux de revenus et circulation des richesses

Éléments de contexte

Le pôle métropolitain souhaite engager une réflexion en mandatant le laboratoire Œil sur la question des systèmes productivo-résidentiels à l'échelle de l'aire métropolitaine.

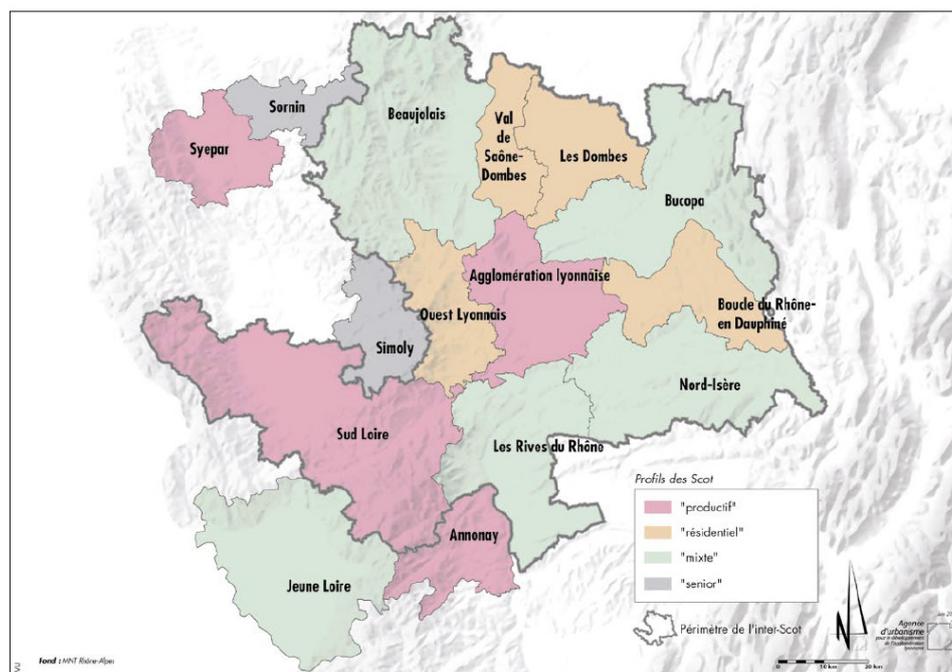
Objectifs pour la démarche inter-Scot

- Mieux connaître la diversité des profils économiques des territoires (après l'étude sur les territoires présentiels de L.Davezies/P.Estèbe 2007).
- Réflexion sur la mise en relation des espaces économiques et la complémentarité des activités.
- Réflexion sur les espaces périphériques aux espaces métropolitains (type d'activité, conditions d'implantation propres à ces espaces).
- Cibler les futurs espaces d'interface métropolitains.
- Elaboration d'une stratégie cohérente d'aménagement, condition d'une harmonisation efficace des Scot.
- Apports dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Repreneur, partenaire

- Le Pôle métropolitain (en tant que pilote), EPCI, CCI, Agences de développement économique (ADERLY, ONLY-LYON, etc.).

Typologie des Scot



Offre d'accueil des entreprises

Éléments de contexte

Pour mémoire, les deux agences avaient étudié la possibilité de disposer d'un outil permettant de mieux connaître l'offre d'accueil économique mais les propositions sont restées sans suite, les EPCI membres du pôle réservant à l'époque leurs engagements.

Objectifs pour la démarche inter-Scot

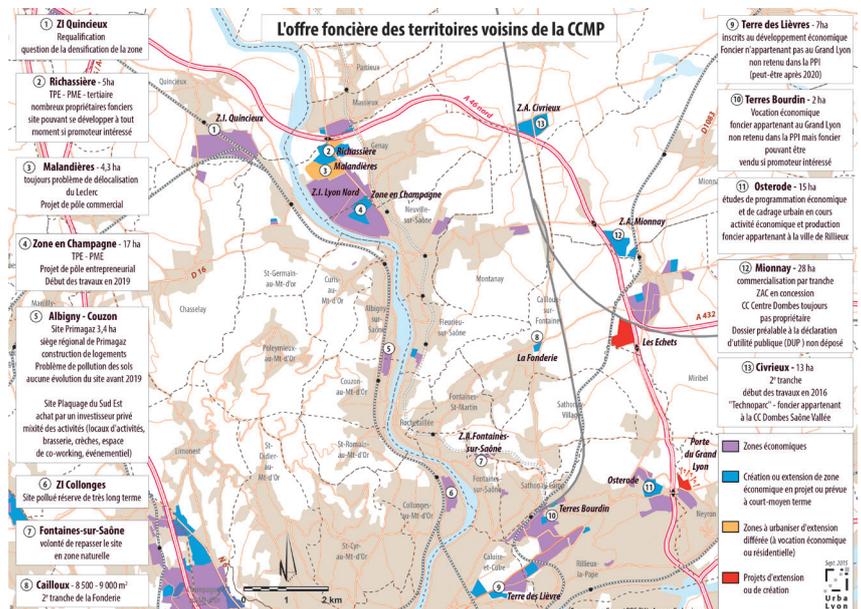
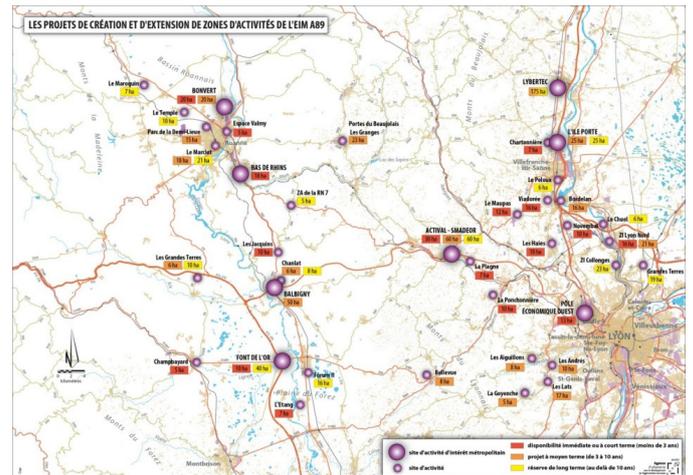
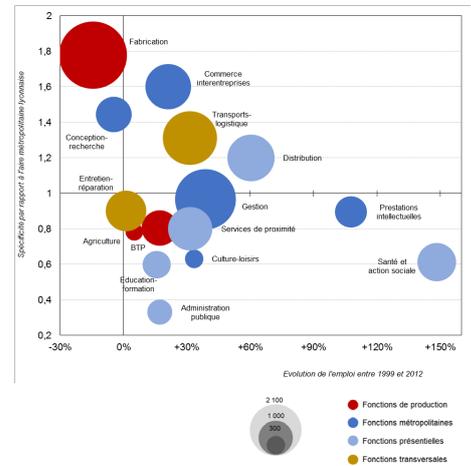
- Disposer d'une information partagée sur l'état de l'offre économique à l'échelle métropolitaine.
- Approfondir et rendre plus efficient l'harmonisation des SCOT sur le développement économique
- Mieux articuler les questions de développement et d'urbanisme (localisation des zones en lien avec la desserte en transport notamment)
- Mieux connaître les méthodologies, les stratégies de développement économique des EPCI.
- Identifier les secteurs prioritaires, enjeux d'interface et zones à potentiel d'aménagement.
- A termes élaboration un schéma cohérent sur l'AML à faire partager par la Région notamment.

Repreneur, partenaire

- Prioritairement pôle métropolitain, La Région, EPCI (services éco), Chambres consulaires, corps de métier, Agences de développement économique, Cabinet de conseil en développement économique, CDDRA (en fonction de leur évolution...)

Piste d'opérationnalité

- Proposer une méthodologie d'élaboration des SAE (Schéma d'Accueil Economique) à l'échelle des EPCI, dans la perspective d'un lien avec l'urbanisme opérationnel / Cela avec un phasage dans le temps, et avec la perspective d'une stratégie à mettre en lien avec les besoins des entreprises (adéquation offre / demande)
- Mieux connaître les besoins des entreprises et anticiper les besoins futurs en lien avec le foncier existant ou déjà identifié dans les SCOT dans un premier temps, et en recherchant des solutions adaptées à ces besoins dans un deuxième temps. Idem pour les besoins en immobilier.
- Se saisir de la question de l'aménagement / insertion des zones d'activités, en lien avec le service environnement de la Région par exemple. => Penser « économie circulaire »





L'eau

Éléments de contexte

L'aire métropolitaine est concernée par deux Sdage (Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne) avec des implications différentes pour les territoires. L'eau reste un enjeu très local mais dont la compréhension globale se fait à une échelle de bassin versant. Le Scot Rives du Rhône a conduit une réflexion poussée sur la question (AEP, traitement, inondations,...) et pourrait inspirer une réflexion à l'échelle métropolitaine. L'Eau fait partie des grands biens communs de l'AML, une expertise et une réflexion sur cette thématique peut permettre de monter en connaissance et en conscience de son caractère éminemment métropolitain (voire plus en associant des territoires voisins ; amont et aval).

Objectifs pour la démarche inter-Scot

- Etablir et partager une méthode pour prendre en compte les ainsi que décliner les différents Sage dans les Scot.
- Développer une réflexion commune autour du développement urbain à l'échelle Scot et inter-Scot au regard de la problématique de l'eau : ressource en eau potable (qualité et quantité) comme problématiques d'assainissement des eaux usées. Ce diagnostic partagé sera une donnée-clé lors de l'élaboration et/ou la révision des futurs documents de planification
- Mettre en évidence les enjeux d'interconnexion et/ou sécurisation et sensibiliser sur un développement urbain conditionné à la préservation de la ressource à long terme
- Réfléchir collectivement à des thématiques connexes : imperméabilisation des sols, prévention des inondations, réchauffement climatique, continuités naturelles et urbaines, etc.
- Partager les stratégies et orientations des Scot avec les niveaux supra (Etat et Région notamment)

Repreneur, partenaire

- Agence de l'Eau, SAGE, EPCI, Opérateurs (AEP, EU) ADEME

Piste d'opérationnalité

- Synthèse et croisement des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et études ressources existants. Identification des éléments manquants pour bâtir une vision prospective et simplifiée de l'adéquation entre le développement attendu de l'AML avec les capacités de la ressource.

Logistique

Éléments de contexte

Thématique « orpheline » notamment depuis la dissolution de la RUL porteuse du Schéma de cohérence logistique.

Objectifs pour la démarche inter-Scot

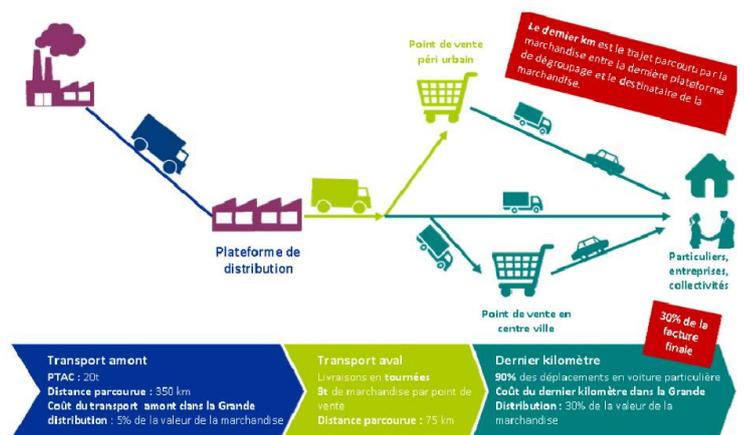
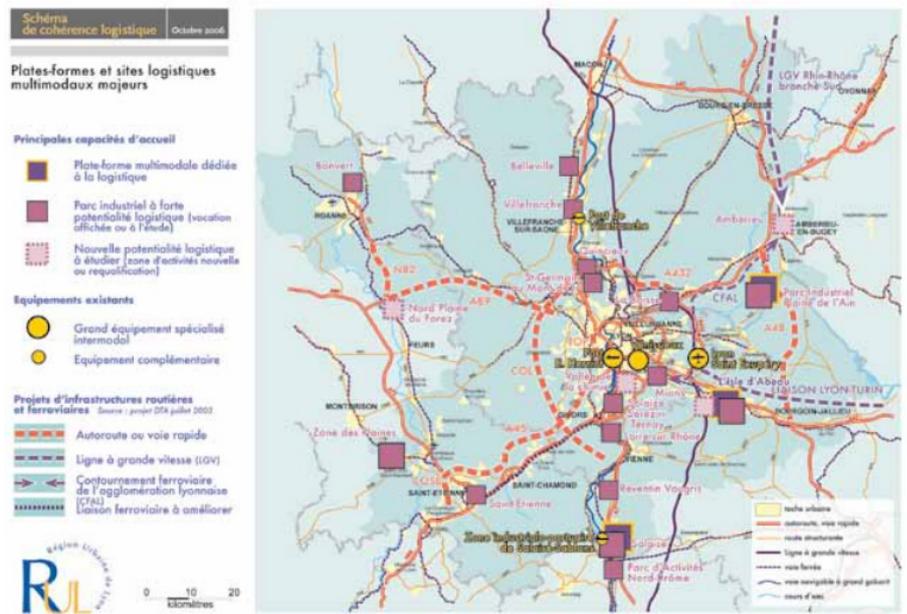
- Ne pas voir disparaître le capital de connaissance, la scène de coordination sur la question et l'outil d'aide à la décision pour les Scot que constitue le schéma de cohérence logistique.
- Avoir une lisibilité et une visibilité des enjeux des équipements à l'échelle métropolitaine via l'harmonisation notamment.
- Identifier les secteurs prioritaires, enjeux d'interface et zones à potentiel d'aménagement.
- Identifier les atouts et les besoins d'intervention en termes d'aménagement et d'investissement en direction de l'échelle régionale sur la base d'un projet cohérent et d'une réflexion partagée sur l'aménagement stratégique de l'AML.

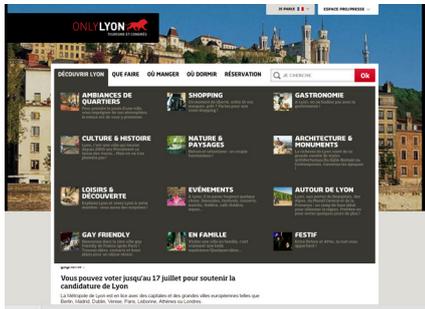
Repreneur, partenaire

- Prioritairement pôle métropolitain, Région, Départements, Communes, EPCI, Chambres consulaires, les opérateurs, Agences de développement économique (ADERLY, ONLYLYON, etc.), cabinets de conseil en développement économique

Piste d'opérationnalité

- Se mettre d'accord sur les attentes de ce travail entre prescriptions, pédagogie et stratégie.





Le Tourisme

Éléments de contexte

Le tourisme a été identifié lors de la rencontre des élus du 7 juillet dernier à Villars-les-Dombes comme un axe de développement économique transversal qui s'appuie sur des valeurs et des atouts déjà bien reconnus même si en pratique, les acteurs restent assez peu coordonnés et les responsabilités encore floues selon les échelles. Les Scot sont sensés s'exprimer sur cette thématique, une vision métropolitaine doit pouvoir les y aider.

Objectifs pour la démarche inter-Scot

- Identifier et définir une terminologie commune (vocabulaire lié au tourisme), afin de bien cerner l'objet de l'étude (définitions : visiteur, touriste ≠ excursionniste, hébergement marchand/non marchand, ...)
- Mieux connaître et dresser le panorama du « qui fait quoi ? » dans le domaine du tourisme pour identifier les interlocuteurs compétents (Région et CRT, Département et CDT/ADT, Syndicats et Pays/Destinations, EPCI/Communes et OT, ...). Le poids économique du tourisme dans l'économie globale de l'AML.
- Poser la problématique et les attendus globaux de ce travail, de manière synthétique, sans présager des positions des élus.
- Viser une meilleure coordination des stratégies et orientations des Scot, en co-construisant une vision et une stratégie touristique articulée pour l'AML.
- Identifier les passerelles, synergies et complémentarités à renforcer ou à construire ensemble pour avoir une stratégie et une action cohérente.
- Identifier les problématiques communes et les pistes d'actions et de solutions : labelliser les actions, mettre en réseau les sites, ... pour donner de la lisibilité et des moyens d'actions.

- Coordonner les interventions publiques et privées : le temps et la réactivité de l'action publique et l'action privée dans les projets touristiques sont très différentes, mais elles peuvent être plus efficaces si elles sont coordonnées.

- Proposer au partenaire une vision transversale du tourisme en incluant développement économique, aménagement urbain et protection environnementale

Repreneur, partenaire

- Prioritairement pôle métropolitain, à partir des travaux de la RUL, Région et CRT, Départements et CDT/ADT, EPCI / communes et offices du tourisme, CCI, Syndicats de Transports (AOT)

4

Hiérarchisation du programme

Les principes qui président à la proposition de hiérarchisation proposée par les Agences d'urbanisme, et notamment pour 2016, sont de plusieurs ordres.

Le premier principe a été de retranscrire les sujets de préoccupation des élus fidèlement, tels que formulés lors des deux dernières rencontres de juillet et de novembre. La traduction technique visant pour l'essentiel le recentrage des préoccupations sur la démarche inter-Scot (dont le périmètre d'approche reste très vaste).

Le second est la cohérence et la mutualisation de l'ingénierie à l'échelle métropolitaine. En effet, un des principes de hiérarchisation est de sélectionner les actions au regard de la cohérence des réponses apportées aux attentes des différents acteurs métropolitains. Afin

d'éviter les «doublons», les agences dans le cadre de leurs programmes de travail, métropolitains en l'occurrence, proposent de mutualiser les actions et donc l'allocation des moyens.

La hiérarchisation prend également en compte la demande réitérée des élus de faire simple, pédagogique et pouvant avoir des effets -même si l'inter-Scot est clairement identifié sur la phase amont de l'action.- Aussi, cette attente de pragmatisme se traduit dans chacune des actions par des « pistes d'opérationnalité » plus ou moins évidentes à ce jour. Le pragmatisme est donc un critère de hiérarchisation ; une actualité, un calendrier favorable, des attentes croisées sont autant d'éléments qui font un sujet prioritaire par rapport à un autre.



Le programme pour 2016

A l'aune de ses différents critères de hiérarchisation il est proposé pour 2016 de travailler sur le plus grand nombre de thématiques en veillant à éviter la dispersion et l'éparpillement des forces, de l'attention et donc du sens dans un volume d'activité qui reste somme toute très modeste au regard des ambitions portées. Face à cela, les agences proposent de resserrer les temps d'animation et même de diminuer les temps passés sur des missions récurrentes pour se consacrer davantage sur les thématiques.

Animation technique, politique et diffusion (86j+5j) : cf. p4

• « Produit de sortie » Rencontre Préfet/présidents de Scot (5j)

Un temps de travail pourrait être affecté à la rencontre entre les services préfectoraux et les présidents de Scot. En effet, les premières discussions avec les services de l'Etat sur cette rencontre font ressortir la possibilité d'un « produit de sortie » des échanges. Une sorte de protocole coconstruit à produire et à valoriser.

Activité de suivi, de veille et d'observation pérenne (70j hors EIM)

• Harmonisation des Scot (15j)

Pédagogie dans les SM de Scot. Suivi de l'outil et ajustements. Préparation à l'intégration de nouvelles thématiques

• Indicateurs communs (15j)

Mise à jour volet artificialisation par l'exploitation de l'image Spot Thema 2015 sur l'inter-Scot.

• **EIM Vallée du Gier (40j fléchés sur financement Sud Loire) Visite (20 j) :** préparation, organisation et logistique. Proposition : Vallée du Gier

• **Temps d'échange inter-S' n°2 (20j) :** préparation, organisation et logistique. Sujet à définir (**Vulnérabilité ? Energie ?**)

Les thématiques nouvelles (125 j)

• Vulnérabilité des ménages (30 j) :

Aujourd'hui énormément de matière, un livre blanc, des dizaines d'études et de séminaires. Les agences proposent donc un travail en trois volets :

- produire un document de synthèse à visée des élus et des techniciens non spécialistes des questions de vulnérabilité socio-spatiales.

- Intégrer les acteurs de la démarche inter-Scot à des démarches initiées par d'autres acteurs (Ademe pour l'essentiel) afin d'acculturer, monter en compétence et envisager des pistes d'action

- Mener une enquête spécifique sur le territoire de l'AML pour territorialiser les robustesses et les vulnérabilités et identifier des typologies de territoires

• L'énergie dans l'AML (35j) :

Sujet associé à la vulnérabilité, l'énergie pourrait en 2016 être traité en deux volets :

- Les implications du SRCAE pour l'inter-Scot : entre outil méthodologique et meilleure connaissance, des implications concrètes de la compatibilité de ce document avec les Scot pourraient permettre de bâtir un argumentaire (d'alerte parfois) en direction des échelles supra

- Le Livre Blanc de l'énergie à l'échelle de l'AML tel que décrit p6

• Urbanisme commercial (20j)

Mission fortement mutualisée avec le pôle :

- Poursuivre le suivi des autorisations en CDAC

- Produire une publication sur le thème de la « Vacance commerciale »

• Le Paysage (15j) :

L'intérêt porté par les élus et les chefs de projet sur cette thématique se traduit par des objectifs parfois très ambitieux sur lesquels des arbitrages devront se faire. La nature de l'approche, moins mathématiques et plus sensibles, as-

sez peu déployée à cette échelle invite à investir la question du paysage. Afin de défricher et d'animer la réflexion les agences pourraient proposer :

- De faire un premier bilan de ce qui est contenu dans les Scot, au-delà de tout ce qui existe déjà, pour construire un propos technique à l'échelle inter-Scot

- Enclencher une animation partenariale autour de la question du paysage

• L'économie (flux de revenus et circulation des richesses) (pml) :

Il s'agit là de finaliser les travaux engagés en 2015 et les nourrir de réflexions sur les SPR et/ou d'autres approches du même type (Insee notamment).

• Echange inter-S' n°1 : Système alimentaire (20j)

La restitution récente de l'étude portée par le pôle sur le système alimentaire pose de nombreuses questions aux collectivités, les Scot et l'inter-Scot n'en sont pas exempts. Cet échange pouvant aboutir à un positionnement commun des Scot.

• Dynamiques résidentielles et migrations pendulaires (5j)

Mission pôle / SMT : temps affecté au titre d'une participation métropolitaine. Discussion à mener sur les principaux questionnements que souhaitent faire porter l'inter-Scot tel qu'évoqués p.10

Une réalisation
pour le compte et en collaboration
avec les syndicats mixtes de Scot
de l'aire métropolitaine lyonnaise

Directeur de la publication : Damien Caudron, d.caudron@urbalyon.org

Coordination de la démarche inter-Scot :
Sébastien Rolland, s.rolland@urbalyon.org

Infographie : **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne**

une **ingénierie métropolitaine** au service des **territoires**

Les Agences d'urbanisme de Lyon
et de Saint-Etienne ont constitué
en 2010 un réseau d'ingénierie
au service des territoires.

La présente publication est issue
de cette collaboration originale
au service des acteurs
de l'aire métropolitaine lyonnaise.



**Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise**

Tour Part-Dieu/23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3
Tél. : 04 81 92 33 00
Télécopie : 04 81 92 33 10

www.urbalyon.org



**Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise**

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
Télécopie : 04 77 92 84 09

www.epures.com